

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
Séance du 27 septembre 2018 à 18h30,**À Méry – Savoie Hexapôle – Bâtiment l'Agrion**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1	AIX-LES-BAINS	T	Dominique DORD	
2	AIX-LES-BAINS	T	Marina FERRARI	Départ après la 30 ^{ème} délibération
3	AIX-LES-BAINS	T	Renaud BERETTI	Pouvoir de Nicole FALCETTA
4	AIX-LES-BAINS	T	Michel FRUGIER	
5	AIX-LES-BAINS	T	Claudie FRAYSSE	
6	AIX-LES-BAINS	T	Aurore MARGAILLAN	
7	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Marc VIAL	
8	AIX-LES-BAINS	T	Christiane MOLLAR	
9	AIX-LES-BAINS	T	Evelyne FORNER	
10	AIX-LES-BAINS	T	Jean-Claude CAGNON	
11	AIX-LES-BAINS	T	Corinne CASANOVA	
12	AIX-LES-BAINS	T	André GIMENEZ	
13	LA BIOLLE	T	Blandine BELLANCA	
14	LA BIOLLE	T	Fabien COUDURIER	
15	BOURDEAU	T	Jean-Marc DRIVET	Pouvoir de Nathalie FONTAINE
16	LE BOURGET DU LAC	T	Marie-Pierre FRANÇOIS	
17	LE BOURGET DU LAC	T	Pierre HOCHARD	
18	LE BOURGET DU LAC	T	Françoise CARON	
19	LE BOURGET DU LAC	T	Philippe LANÇON	
20	BRISON SAINT INNOCENT	T	Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Florence DUNOYER
21	CHINDRIEUX	T	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 7 ^{ème} délibération
22	CONJUX	T	Claude SAVIGNAC	
23	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Nicolas JACQUIER	
24	DRUMETTAZ-CLARAFOND	T	Danièle BEAUX-SPEYSER	
25	ENTRELACS	T	Bernard MARIN	
26	ENTRELACS	T	Claude GIROUD	Arrivé après la 2 ^{ème} délibération
27	ENTRELACS	T	Yves GRANGE	
28	ENTRELACS	T	Christophe DERIPPE	
29	ENTRELACS	T	Jean-François BRAISSAND	
30	ENTRELACS	T	Henri GARNIER	
31	GRESY-SUR-AIX	T	Robert CLERC	Pouvoir de Didier FRANÇOIS
32	GRESY-SUR-AIX	T	Colette GILLET	
33	MERY	T	Eudes BOUVIER	
34	LE MONTCEL	T	Jean-Christophe EICHENLAUB	
35	MOUXY	T	Gabrielle KOEHREN	Pouvoir de Nicolas MARC Départ après la 28 ^{ème} délibération
36	ONTEX	T	Jacques CURTILLET	
37	PUGNY-CHATENOD	T	Jean-Guy MASSONNAT	
38	RUFFIEUX	T	Olivier ROGNARD	
39	SAINT OFFENGE	T	Bernard GELLOZ	
40	SAINT OURS	T	Christian REBELLE	
41	SAINT PIERRE DE CURTILLE	T	Sylvie L'HEVEDER	
42	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	S	Jean-Marc JOURDAN	
43	TRESSERVE	T	Jean-Claude LOISEAU	
44	TRESSERVE	T	Annie MOULIN	Départ après la 28 ^{ème} délibération
45	TRESSERVE	T	Eric COURSON	
46	TREVIGNIN	T	Gérard GONTHIER	
47	VIONS	T	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
48	VIVIERS-DU-LAC	T	Robert AGUETTAZ	Pouvoir de Martine SCAPOLAN
49	VOGLANS	T	Yves MERCIER	
50	VOGLANS	T	Martine BERNON	

25 communes présentes

**GRAND
LAC**

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMERATION

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
BRISON SAINT INNOCENT
LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT
GRESY-SUR-AIX
GRESY-SUR-AIX
MERY
MOUXY
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE
VIVIERS-DU-LAC

Isabelle MOREAUX-JOUANNET
Florence DUNOYER
Nicole FALCETTA
Didier FRANÇOIS
Elisabeth ASSIER
Nathalie FONTAINE
Nicolas MARC
Denise de MARCH
Martine SCAPOLAN

Autres présents non votants :

Pascal RAMPNOUX
Frédéric GIMOND
Laurent LAVAISSIERE
Martine REVOL
Christophe PIRAT
Olivier VERDENAL
Christophe TOUZEAU
Fabien DIDIER
Catherine FABBRI
Julien BOURGES
Fabrice BURDIN
Estelle COSTA de BEAUREGARD
Eline QUAY THEVENON

Comptable public
Directeur Général des Services
Directeur Général Adjoint
Directrice de cabinet
Directeur des services à la population
Directeur financier
Directeur Pôle Eau
Directeur des Ressources Humaines
Responsable Politique de la Ville
Responsable Aqualac
Technicien Politique Agricole
Responsable Juridique/Assemblées
Assistante de direction

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 20 septembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 32 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 49 présents (48 titulaires et 1 suppléant), et 55 votants.



DÉLIBÉRATION

N° : 04 Année : 2018
Exécutoire le : 04 OCT. 2018
Affichée le : 04 OCT. 2018
Visée le : 04 OCT. 2018

FINANCES
BUDGET PRINCIPAL 2018
Subvention complémentaire versée par le Budget principal
à l'Office de Tourisme Intercommunal

Monsieur le Président indique à l'assemblée que le conseil communautaire du 18 janvier 2018 a voté une subvention de fonctionnement de 1 650 244 €, au titre de l'exercice 2018.

L'OTI a construit son budget 2018 dans un souci de maîtrise de ses coûts de fonctionnement. Les marges d'économies sur la masse salariale ne peuvent toutefois être envisagées qu'à partir de 2019, à la suite de départs en retraite ne faisant pas l'objet de remplacement, et à une mutualisation de certaines tâches administratives avec Grand Lac.

Monsieur le Président ajoute que, depuis 2011, dans le cadre du CTS et plus précisément pour des actions relevant de l'Entente Intercommunautaire du Lac du Bourget, l'Office de Tourisme se voyait attribuer une subvention annuelle de 100 000 €, pour des actions de promotion touristique.

Dans le cadre de l'avenant CTS signé en 2018, le Département a constaté que l'Entente prenait fin avec la fusion, et a décidé de ne plus octroyer d'aide au fonctionnement des Offices de Tourisme. Cette décision produit des effets pour les exercices 2017 et 2018, soit une perte imprévue de 200 000 € pour l'OTI.

Toutefois, le département a parallèlement accepté de laisser l'enveloppe globale du CTS inchangée : la somme de 200 000 € non affectée à l'OTI reste ainsi acquise à Grand Lac, qui est en capacité de demander son affectation à un projet qui n'en bénéficiait pas jusqu'alors.

Dans un mouvement globalement neutre financièrement, Grand Lac peut ainsi verser à l'OTi un complément de subvention, au titre des exercices 2017 et 2018, afin d'assurer ses missions de promotion et de marketing pour le développement de la marque Aix-les-Bains Riviera des Alpes.

La subvention versée à l'OTi en 2018 est ainsi portée à 1 850 244 € maximum.

Monsieur le Président informe l'assemblée que la subvention versée à l'Oti se rapprochera en 2019 de son montant antérieur, par le jeu des mesures précitées.

La subvention complémentaire de 200 000 € pourra être versée par acomptes.

La dépense sera inscrite au compte 65737 du Budget PRINCIPAL, service 3207.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE la subvention complémentaire d'un montant de 200 000€ maximum indiqué ci-dessus

Aix-les-Bains, le 27 septembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 70
- Présents : 50
- Votants : 56
- Pour : 56
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

BUDGET PRINCIPAL 2018 - Subvention complémentaire versée par le Budget principal - à l'Office de Tourisme Intercommunal - -

Date de transmission de l'acte : 04/10/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2018

Numéro de l'acte : d2530 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180927-d2530-DE

Date de décision : 27/09/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers
7.10.3. Autres